

Séance publique du 26 janvier 2004

Délibération n° 2004-1644

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant pour accompagner et promouvoir l'innovation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte :

- le plan technopole (1998-2002)

En 1998, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'action technopole qui avait pour objectif de favoriser le développement économique de l'agglomération par le soutien à la recherche et à l'innovation.

Le principe d'animation retenu pour ce plan était celui de conventions d'une durée de trois ans avec des organismes d'enseignement et de recherche (le Pôle universitaire lyonnais, l'EM Lyon, Crealys, etc.) qui prenaient en charge la réalisation des actions.

- Lyon métropole innovante (2003-2006)

A la fin de ces trois années, la Communauté urbaine a réalisé une étude d'évaluation de cette politique. Compte tenu des résultats de cette étude, la Communauté urbaine a souhaité poursuivre une politique de soutien de l'innovation sur la base d'un concept renouvelé : Lyon métropole innovante.

Il s'agit, tout en s'appuyant sur les réalisations du plan technopole et en les confortant, d'élargir la vision de l'innovation (en termes d'acteurs et de thématiques) et d'améliorer le pilotage de la démarche.

Ainsi, Lyon métropole innovante se traduira par un plan d'actions en trois volets, qui intègre les enjeux de développement et de gouvernance mis en place pour le Grand Lyon, l'esprit d'entreprise :

- coordonner les interventions de la Communauté urbaine pour l'aménagement des campus et réaliser un schéma de développement des universités,
- accompagner les pôles d'excellences,
- accompagner le développement des sites technopolitains.

- Les missions du pôle universitaire lyonnais (PUL)

Le pôle universitaire lyonnais fédère, au sein d'un groupement d'intérêts publics (GIP), treize établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération lyonnaise : les universités Lyon I, Lyon II, Lyon III, l'Ecole centrale, l'Insa, les deux Ecoles normales supérieures, l'EM Lyon, l'Université catholique, l'Ecole nationale vétérinaire, l'Enssib, l'Iufm et l'Ensatt.

Le PUL met en œuvre des actions communes au service du développement de l'enseignement et de la recherche dans l'agglomération lyonnaise pour améliorer l'attractivité de Lyon, sa visibilité internationale et son rayonnement. Les objectifs du PUL sont les suivants :

- améliorer la visibilité internationale de l'université de Lyon,
 - améliorer la vie étudiante,
 - insérer l'université dans le développement économique de la cité,
 - développer le réseau informatique à haut débit de seconde génération sur toute l'agglomération,
 - développer la culture scientifique, technique et industrielle.
- L'appui au pôle universitaire pour accompagner et promouvoir l'innovation

Une convention de trois ans (du 1er juillet 2003 au 30 juin 2006), entre la Communauté urbaine et le PUL, adoptée par le conseil de Communauté le 19 mai 2003 a permis de formaliser un projet.

L'objectif du présent avenant est, à partir des compétences et savoir-faire de l'agglomération en matière de formation et de recherche, de favoriser la diffusion de l'innovation et de contribuer ainsi à l'émergence de partenariats permettant de stimuler la création d'activités.

Ces missions sont donc bien intégrées dans les objectifs de promotion de la recherche et du rayonnement international de l'agglomération.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine propose d'apporter son soutien au pôle universitaire pour la mise en œuvre du programme d'actions 2004 suivant :

1 - L'élaboration d'une interface université-entreprises à partir de la base de données, Lyon sciences ressources, des compétences de recherche de l'agglomération

La base de données recensant près de l'ensemble des laboratoires publics et 150 entreprises privées doit évoluer en 2004 pour des raisons techniques. Cette base de données doit être un véritable outil pour l'agglomération lyonnaise pour identifier des compétences liées à la recherche publique et privée. En 2003, ont été revus les problèmes d'articulation de la base avec celle de Grenoble, les problèmes d'hébergement, les questionnaires à destination des entreprises et des laboratoires.

Il s'agit de faire de Lyon sciences ressources, le véritable guide de compétences de recherche de l'agglomération aux niveaux international et national :

- en cherchant l'exhaustivité des données sur les laboratoires publics,
- en poursuivant l'inscription des centres de recherche privés,
- en accentuant la promotion de ce site en direction du monde académique, des institutionnels, des acteurs économiques,
- en poursuivant la réalisation de cette base de données avec une entrée régionale et dans une logique régionale,
- en élaborant une version anglaise du site Internet.

Les informations de Lyon sciences ressources permettront d'alimenter le portail économique de l'agglomération sur la thématique de la recherche.

Le coût global de cette opération s'élève à 98 872 € TTC (frais de fonctionnement, investissement, chargé de mission), la Communauté urbaine finance sur cette dépense globale la somme de 68 000 €, le PUL finançant le solde.

2 - L'accueil et l'animation de la Communauté urbaine pour les chercheurs étrangers en poste dans la Communauté urbaine, afin de constituer un vivier d'ambassadeurs de Lyon à l'étranger

En 2003, pour la deuxième année consécutive, le PUL et la Communauté urbaine ont organisé avec la ville de Lyon une soirée d'accueil des chercheurs étrangers en octobre 2003. Plus de 130 chercheurs se sont inscrits, représentant avec leurs familles et institutions près de 250 personnes. Six pays représentaient l'Afrique, six l'Asie, cinq l'Amérique et treize l'Europe et un seul l'Océanie. Les délégations venues d'Asie étaient les plus nombreuses. L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur était quasiment représenté. A noter la participation exceptionnelle pour cette année de chercheurs émanant des centres de recherche privés.

Autre fait marquant pour 2003 : l'inscription sur le répertoire a quasiment doublé (aujourd'hui près de 200 chercheurs) en 2003 par rapport à 2002. L'impression d'une plaquette d'information, en complément de la soirée d'accueil ont permis d'augmenter le recensement des chercheurs.

Il s'agit de proposer des animations en direction de la communauté des chercheurs étrangers à Lyon :

- poursuivre l'identification des chercheurs étrangers dans l'agglomération : utiliser au mieux le répertoire, sensibiliser les établissements de recherche, trouver des relais au sein des établissements, rendre plus opérationnel le répertoire pour les chercheurs des centres de recherche privés, traduire le site en anglais, etc.,
- accueillir et orienter les chercheurs étrangers dans l'agglomération : renforcer le partenariat avec la fondation Kastler, échanger les savoir-faire entre les villes de ce réseau, assurer le suivi des chercheurs après le retour dans leur pays, etc.,
- animer la communauté des chercheurs étrangers : s'appuyer sur les différents réseaux pour diffuser et relayer des informations et organiser des manifestations, renforcer les partenariats avec les associations telles que Lyon internationale, les Amis de l'université, etc., organiser une soirée d'accueil des chercheurs étrangers en collaboration avec la ville de Lyon,
- suivre et fidéliser cette communauté : assurer un suivi des chercheurs après leur retour et faire de La Navette une lettre électronique locale bilingue),
- travailler en réseau et en partenariat avec les intervenants sur le thème de la mobilité des chercheurs étrangers : nouer et développer des relations avec des attachés scientifiques des ambassades, des postes d'expansion à l'étranger, s'appuyer sur des réseaux tels que la fondation Kastler, le ministère des affaires étrangères, la direction internationale du ministère de la recherche, l'Association de valorisation des relations internationales scientifiques et techniques (Arist), pour diffuser et/ou relayer des informations, organiser et participer à des manifestations.

Le coût global de cette opération s'élève à 57 000 €, la Communauté urbaine finance sur cette dépense globale la somme de 54 000 €, le PUL finançant le solde.

3 - La communication sur la politique d'innovation du territoire de l'agglomération et son potentiel

Il s'agit d'assurer la mise en œuvre d'événements valorisant le potentiel scientifique et la politique de Lyon, métropole innovante dans le cadre de la revue Isotopes :

- publication d'un cahier de quatre pages dans la revue Isotopes tous les deux numéros, soit en juillet et en décembre. En 2003, deux numéros d'Isotopes ont été édités. Pour préparer le numéro de décembre sur l'entrepreneuriat, illustré par des exemples d'entreprises localisées sur les quatre sites technopolitains, un comité de proposition des articles composé des chargés de mission de la Communauté urbaine sur la promotion et le développement des territoires, de représentants de la Communauté urbaine et du PUL a été mis en place. Cette organisation sera reprise pour les numéros de 2004,
- organisation de deux événements pour l'année 2004, sous forme de rencontres, séminaires, colloques, etc. Pour rappel, le PUL a organisé en 2003 les rencontres Socrates-Leonardo et la Fête de la science.

Le coût global de cette opération s'élève à 61 719 € TTC, la Communauté urbaine finance sur cette dépense globale la somme de 34 000 €, le PUL finançant le solde.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir un avenant avec le PUL pour le programme d'actions 2004. La participation pour cette année 2004 serait arrêtée à 156 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à l'avenant pour le programme d'actions 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante de 156 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,